

PLAN D'ACTION 2016-2017

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES (SODEC)

PORTRAIT DE LA SODEC ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) fait partie du réseau gouvernemental formé du ministère de la Culture et des Communications, de sociétés d'État et d'organismes qui travaillent ensemble à favoriser l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications. Ce réseau contribue également au rayonnement de la culture et des communications à l'étranger, fait la promotion du français comme langue commune des Québécoises et des Québécois et favorise son influence dans le monde.

Notre mandat

La SODEC a pour mandat de promouvoir et de soutenir l'implantation et le développement de toutes les entreprises culturelles sur le territoire québécois et de contribuer à enrichir la qualité des produits et services culturels au Québec, de même qu'au Canada et à l'étranger. Son rôle, de concert avec le milieu, est d'améliorer la création, la productivité, la diffusion et l'exportation des produits culturels québécois et permettre ainsi le rayonnement de la culture québécoise ici et sur la scène internationale.

Notre public cible et nos partenaires

Les interventions de la SODEC visent l'ensemble de la population québécoise. Il importe toutefois de préciser que celle-ci n'offre généralement pas de services directs aux personnes physiques. De par son mandat et ses objectifs, la Société s'adresse principalement à une clientèle formée d'entreprises, d'organismes et d'associations des domaines culturels.

La SODEC est en relation de partenariat avec les milieux culturels. Agissant sur l'environnement des entreprises, elle se soucie des conditions dans lesquelles s'exerce l'entrepreneuriat au sein de chacune des filières des industries culturelles. Comme elle ne produit ni ne diffuse elle-même les œuvres, elle exerce son rôle dans une relation de confiance avec les entreprises, les associations et les interlocuteurs gouvernementaux.

Notre personnel

Au 31 mars 2016, la SODEC compte 106 postes réguliers dont deux occupés par des personnes handicapées. À titre d'information, la Société analyse toute demande en provenance de son personnel incluant, si le cas se présente, une demande spécifique d'une personne qui aurait un handicap.

Services aux personnes handicapées

Les services aux personnes handicapées sont sous la responsabilité de madame Suzie Bouchard. En tant que directrice générale ressources humaines, affaires juridiques et secrétariat, elle est mandatée par la présidente et chef de la direction pour occuper la fonction de coordonnatrice de services aux personnes handicapées à la SODEC. Elle a la responsabilité de produire, de mettre en œuvre et de diffuser le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la



SODEC. Toute requête à ce sujet peut lui être acheminée à l'adresse courriel suivante : accessibilite@sodec.gouv.qc.ca.

Durant l'année financière 2015-2016, aucune demande n'a été portée à la connaissance de la SODEC concernant des besoins spécifiques d'accessibilité en provenance de la clientèle ou de la population en général.

BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNÉE QUI SE TERMINE

Durant l'année 2015-2016, conformément au plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la SODEC a amorcé la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité en emploi et a effectué un suivi auprès de la société responsable du bâtiment où se situe son bureau principal, afin que l'accès en soit facilité. Malgré les initiatives mises en place, la Société n'a pas été en mesure d'augmenter le nombre de candidatures provenant de personnes handicapées. De plus, en raison du moratoire sur le développement du web gouvernemental qui suspend tous les projets de refonte de sites web, il a été impossible de rendre le site internet de la SODEC conforme norme d'accessibilité web dans les délais prévus. La refonte du site Internet sera complétée au cours de la prochaine année financière et la SODEC compte profiter de cette occasion pour se conformer à l'ensemble des exigences liées à l'accessibilité Web.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Accessibilité physique aux bureaux de la Société

Entrées et vestibules

Les bureaux de la SODEC situés à Montréal sont aménagés pour permettre un accès facile aux personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou se déplaçant en fauteuil roulant. Cependant, l'accès à l'entrée principale de l'édifice est possible, mais nécessite l'aide d'une deuxième personne pour en faciliter l'accès (absence d'une montée pour personne handicapée et de portes automatiques). Les devis pour la réfection du hall d'entrée sont en attente de l'approbation de la ville de Montréal. Une modification des normes du bâtiment empêche la réalisation du projet en raison des exigences liées aux sorties d'urgence, cela entraîne donc des délais additionnels puisqu'il doit être démontré qu'il est impossible de se conformer à cette nouvelle exigence.

Circulation intérieure

Les trois ascenseurs du bureau de Montréal ont des commandes accessibles pour une personne se déplaçant en fauteuil roulant et comportent une identification à l'aide de caractères en braille en plus de leur inscription en chiffres bien visibles.

Des salles de toilettes sont aménagées sur chaque étage avec des cabines de dimensions adéquates pour l'accès d'une personne se déplaçant en fauteuil roulant, mais ne sont pas identifiées. D'ailleurs, le parcours présente une deuxième porte, plutôt lourde, qui pourrait présenter un obstacle considérable à l'accessibilité des personnes en fauteuil roulant. Advenant l'embauche d'une personne handicapée, des correctifs seront apportés.

Les obstacles priorités et les mesures retenues Pour l'année 2016-2017	
Secteurs d'activité	Mission générale
Obstacle	Les bureaux de Montréal sont difficilement accessibles pour les personnes handicapées Au premier étage de l'édifice, nous retrouvons une marche ainsi que deux portes en verre non automatisées.
Objectifs visés	Permettre aux personnes handicapées d'accéder aux bureaux de la SODEC de façon autonome.
Mesures	Suivi de la demande d'installation d'une montée pour personne handicapée et de portes automatisées auprès de l'administration de l'édifice.
Responsable	Responsable des ressources matérielles
Échéancier	2017-03-31
Indicateurs de résultats	Installation complétée à 100 %

Patrimoine immobilier de la SODEC

Dans l'ensemble de ses projets, la SODEC voit dans la mesure du possible à ce que tous ses bâtiments respectent les normes d'accessibilité universelle. Ces normes sont considérées au même titre que ceux des normes de sécurité, des normes environnementales et du code du bâtiment en vigueur.

Nom de l'immeuble	Ville	accessibilité	remarques
Duroy-Leduc	Québec	non	1
Joseph-Canac-dit-Marquis	Québec	non	2
L'Archevêque	Québec	non	1
Domptail	Québec	non	1, 2
Robert-Paré	Québec	oui	
Smith-Hazeur	Québec	oui	3
Soumande	Québec	non	1, 2
Parc de la Cetière	Québec	oui	
Morin-Quessy-Grenon	Québec	oui	3
Chavigny-Gosselin	Québec	oui	3
Maheu-Couillard	Québec	non	1, 2
Hunt-Labbé	Québec	non	1, 2
Parent	Québec	non	1, 2
La Gorgendière	Québec	non	1, 2
Louis-Fornel	Québec	non	1
Barbel	Québec	non	1, 2
Dumont-Le Picart	Québec	non	1
Milot	Québec	non	1
Bruneau-Rageot-Drapeau	Québec	non	1, 2
Parc de l'UNESCO	Québec	oui	
Paradis	Québec	non	1, 2
Jean-Renaud-des Jésuites	Québec	non	1, 2
Louis et Gervais-Beaudoin	Québec	non	1, 2
Leber-Charest-Saint-Amant	Québec	non	1
Batterie Royale	Québec	oui	
Guillot	Québec	oui	
Chapelle Cuthbert	Berthierville	oui	
Ancienne église Saint-Pierre	Saint-Pierre, Île d'Orléans	oui	
Parc de la Pointe-du-Moulin	Notre-Dame-de- l'Île-Perrot	oui	
Phare de Pointe-des-Monts	Baie-Trinité	non	1
Jean-Baptiste-Mâsse	Saint-Denis-sur- Richelieu	oui	
Remarques			
1. Contraintes liées à la topographie, à la configuration du bâtiment, à l'absence de marges de recul;			
2. Fonction résidentielle;			
3. Partiellement pour les parties publiques ou les terrasses.			

Embauche

Processus de dotation

Durant l'année 2015-2016, la SODEC a procédé à la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité en emploi. L'analyse des effectifs déterminant pour chaque type d'emploi et le nombre de personnes faisant partie de chacun des groupes visés par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* a été transmise le 9 février 2015 à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. La prochaine étape consiste en la mise en place des recommandations, suite à l'analyse des effectifs par la Commission.

Le programme d'accès à l'égalité en emploi est un cadre particulier mis en place pour corriger la situation des personnes faisant partie de certains groupes victimes de discrimination en emploi. Ces groupes sont : les femmes, les personnes handicapées au sens de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les autochtones, les personnes qui font partie d'une minorité visible en raison de leur race ou de la couleur de leur peau et les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français ou l'anglais et qui font partie d'un groupe autre que celui des autochtones et celui des personnes qui font partie d'une minorité visible.

Les obstacles priorités et les mesures retenues Pour l'année 2016-2017	
Secteurs d'activité	Dotation
Obstacle	Processus de dotation
Objectifs visés	Augmenter le nombre d'employés provenant des groupes de personnes handicapées.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> - Débuter la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité en emploi <ul style="list-style-type: none"> o Mise en place - afficher les postes vacants sur des sites spécialisés pour l'embauche de personnes handicapées
Responsable	Coordonnateur aux ressources humaines
Échéancier	2017-03-31
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de l'analyse par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse - Réception de candidatures de personnes handicapées

Communication avec la clientèle

Accueil

Dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, la SODEC réitère les objectifs qu'elle s'est fixés et s'assure que les besoins particuliers de sa clientèle, eu égard entre autres à

sa localisation ou à des incapacités physiques, n'altèrent pas indûment son accessibilité à ses services.

L'imprimé

Tous les documents imprimés de la SODEC, disponibles à l'accueil, sont aussi accessibles dans un format électronique (.pdf) permettant d'augmenter la taille des caractères à l'écran ou l'utilisation d'un logiciel qui fait une lecture orale du texte. Les formats alternatifs en gros caractères, les transcriptions audio et en vidéo ne sont présentement pas utilisés.

Le site Web

Durant l'année financière 2016-2017, la refonte du site Internet sera complétée et la SODEC compte profiter de cette occasion pour se conformer à l'ensemble des exigences liées à l'accessibilité Web.

Les obstacles priorisés et les mesures retenues Pour l'année 2016-2017	
Secteurs d'activité	Service à la clientèle
Obstacle	La SODEC n'a pas adopté les trois standards d'accessibilité Web suggérés par le Conseil du trésor dans l'ensemble des pages de son site Internet.
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Refonte du site Internet de la SODEC en respectant les trois standards d'accessibilité Web suggérés par le Conseil du trésor - Augmenter la quantité d'informations accessibles sur le site internet de la SODEC.
Mesures	Refonte du site Internet
Responsable	Coordonnateur aux communications
Échéancier	2017-03-31
Indicateurs de résultats	Respect des trois standards d'accessibilité Web

Sécurité en cas d'évacuation

Le « Plan de mesures d'urgence » tient maintenant compte des besoins spécifiques des personnes handicapées. Depuis le 20 mars 2013, le plan prévoit une procédure particulière pour l'évacuation des personnes handicapées. Cette procédure a nécessité la création d'un nouveau type d'intervenant, le préposé à l'évacuation. Deux employés, identifiés dans les procédures d'évacuation, occupent cette fonction et se rendent ainsi responsables du bon déroulement de l'évacuation pour les personnes handicapées.

Processus d'approvisionnement

Depuis plusieurs années, les personnes responsables de l'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services doivent tenir compte du caractère ergonomique et de leur accessibilité aux personnes de différentes tailles et aux personnes handicapées. Aucune demande liée à un handicap spécifique n'a été faite jusqu'à présent. La direction responsable des acquisitions de matériel invite toutes les personnes handicapées à manifester leurs besoins, le cas échéant, afin qu'elle puisse y répondre.

Cet engagement est clairement communiqué aux employés responsables de l'approvisionnement au moment de leur embauche et est réitéré par la direction générale des ressources financières, informatiques, matérielles et du patrimoine immobilier.

CONCLUSION

La Société compte sur les recommandations qui seront émises par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse suite à son analyse des effectifs afin que soient limités les obstacles d'accessibilité en emploi aux personnes handicapées. De plus, elle réitère son engagement à diffuser à tout son personnel le présent plan d'action, ainsi qu'à répondre au meilleur de ses capacités aux besoins qui pourraient être formulés de la part des personnes handicapées.